



COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 19 DECEMBRE 2024

Ce dernier CSAL de l'année n'avait qu'un seul point à l'ordre du jour : le transfert de l'expertise du PCE vers les SIE d'Auxerre et Sens.

A l'ouverture de la séance, nous avons fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Le mouvement c'est la vie ! La DGFIP n'est donc pas morte. Enfin, pas encore... parce qu'on ne va pas se mentir, le mouvement, c'est bien aussi quand il s'arrête. Actuellement, on se sent plutôt comme sous une moissonneuse-batteuse...

Les agents de la DGFIP sont éreintés, quelle que soit leur mission, ils sont à bout, écoeurés. Confrontés aux incessantes restructurations, aux retours en arrière perpétuels, nous sommes tous en perte de repères. Tout cela cumulé aux critiques du ministre démissionnaire de la fonction publique qui n'a pas hésité à qualifier les agents publics de privilégiés et de fainéants et à faire l'éloge d'Elon Musk, connu pour vouloir réduire le budget des administrations et affaiblir l'État. La coupe est pleine !!

Dans ces restructurations sans fin, les agents expérimentés partent, dégoûtés du traitement qui leur est infligé, parfois même parce que leur mission est supprimée, leur donnant l'impression que leur travail était donc inutile. Mettez-vous à leur place, surtout quand la suppression du poste est répétée pour la 2e ou la 3e fois... Imaginez-vous la perte de sens au travail qui en résulte !

Notre département n'échappe pas à cette situation. Ainsi Mme la Présidente, comment expliquer le recrutement d'un contrôleur sur un poste PCE, son affectation de stagiaire au 1^{er} avril 2024 pour lui demander de partir maintenant ? Comment expliquer d'avoir ouvert au mouvement local du 1^{er} septembre 2024 un poste B au PCE pour annoncer sa suppression à peine plus de 3 mois plus tard .

Afin de tenter d'attirer des candidats, le site « rejoindre les Finances Publiques » nous dresse un décor idyllique de la DGFIP mais en traitant les agents avec un tel mépris, tels des pions que l'on bouge à chaque restructuration, le manque d'attractivité risque non seulement de durer mais même de s'aggraver. »

Réponse habituelle de la présidente : il n'y a pas de « fonctionnaire bashing » et tous les fonctionnaires font un travail utile...

En ouverture de séance, l'administration a précisé « qu'il y avait eu beaucoup de littérature sur les PCE » et que le regroupement de l'expertise et de la programmation n'avait plus de sens actuellement.

La réorganisation du PCE s'appuierait sur :

- la professionnalisation de la programmation ;
- l'expertise renforcée au sein des SIE ;
- la centralisation de la mission de contrôle fiscal externe à la BDV ;
- le renforcement du CSP des professionnels.

La Direction Générale a donné le feu vert aux directions locales pour réorganiser les PCE avec une entière liberté. La majorité des directions a conservé son PCE.

Quant à notre direction, elle justifie la suppression des postes de contrôleurs du PCE en indiquant ne pas avoir eu connaissance du feu vert au moment du mouvement local...

Pour la CGT, il est inexplicable de vouloir renforcer la programmation en transférant 5 postes à l'expertise (2 A au SIE de Sens, 2B et 1 A au SIE d'Auxerre).

En réponse, la direction a précisé que l'actuel adjoint du PCE fera exclusivement de la programmation après la réorganisation et qu'il sera spécialisé sur cette matière. Quant à la perte prévisible de « sachants », la réponse est simple « un agent ça se forme », chacun appréciera !!!

Concernant les SIE, la direction annonce qu'avec la création des centres de contacts pour les professionnels, certaines tâches seront allégées. La CGT a rappelé que vouloir appliquer le même traitement aux SIE que celui qui a été appliqué aux SIP est une aberration quand on voit l'état de souffrance dans lequel se trouvent nos collègues des SIP. Mais il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir, donc tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Face à ce dialogue de sourd, la CGT a posé les questions qui nous ont été transmises par nos collègues et a demandé à ce que ces échanges figurent au procès verbal car aucun compte rendu écrit n'a été fait auprès des agents du PCE après les groupes de travail des 17 octobre et 6 décembre 2024.

Ainsi :

- aucun agent ne devra subir de délai de séjour sur son futur poste, y compris l'agent ALD ;
- aucun agent affecté à la programmation ne fera de CFE sauf si c'est un choix de sa part et uniquement de sa part ;
- le nombre d'ISP (actuellement une dizaine) est susceptible de monter en puissance ;
- le fait que seul le PCE assure les ISP actuellement n'est pas figé dans le marbre ;
- en dehors de l'agent de Sens qui suivra la mission « programmation » à Auxerre, aucun agent ne bénéficiera de priorité en termes de mutation ni de prime de restructuration ;
- les agents pourront tous bénéficier du télétravail ;
- des groupes de travail seront rapidement mis en place avec les SIE, les agents concernés par le transfert seront associés.

A l'issue de ces échanges, le projet a été soumis au vote, sans surprise, les organisations syndicales ont voté contre.

Même si l'ordre du jour ne contenait qu'un seul point, la présidente nous a informé, hors PV, qu'un nouveau médecin de prévention est recruté au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit du Dr Michaut, il fera le tour des services pour se présenter très rapidement.

Vos élues au CSAL

Maryline MAUFFRE

Caroline GERMAIN

Nathalie ARNASSAND

Carine CAMBURET